

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015





I) L'aile gauche du PS pas emballée par le référendum Cambadélis



Dans une déclaration envoyée ce lundi, le courant de Christian Paul renvoie la responsabilité de la division de la gauche à la politique du gouvernement.

C'est peu dire que l'initiative ne les emballe pas... Quelques heures avant un bureau national du PS au cours duquel devaient être discutées les modalités d'organisation du référendum sur «l'unité de la gauche et des écologistes» voulu par Jean-Christophe Cambadélis, l'aile gauche socialiste, rassemblée sous la bannière de «A gauche pour gagner», critique l'initiative de son premier secrétaire. S'ils ne contestent pas «l'objectif», disent-ils, de cette consultation annoncée par le patron du PS lors du dernier conseil national du parti – «l'unité de la gauche a toujours été un capital commun précieux pour battre la droite et l'extrême droite», écrivent-ils en préambule de leur déclaration - cette frange socialiste regroupée lors du dernier congrès autour de Christian Paul ne compte pas aider leurs camarades sur les marchés les 16, 17 et 18 octobre.

«Nous observons les risques pris par cette décision très personnelle qui télescope les campagnes régionales, leurs calendriers, voire les relations locales établies avec les autres partis de la gauche, disent-ils. Surtout, nous nous interrogeons sur l'efficacité de cette initiative improvisée pour réunir la gauche. Son caractère artificiel est pointé du doigt par beaucoup. [...] Rien n'indique qu'elle crée les conditions politiques du rassemblement.» Pour eux, si «la méthode» proposée par Cambadélis «ne convainc pas», c'est que «le diagnostic n'est pas le bon». «Le mal est profond, répètent ces socialistes qui depuis 1'orientation contestent des mois économique de la gauche au pouvoir. En 2012, la "grande gauche" s'est réunie pour permettre l'élection de François Hollande. Depuis les élections municipales, nous alertons sans relâche sur les conséquences de l'effritement de la majorité, à chaque étape.»

Contrairement à Cambadélis, ces socialistes estiment que si les écologistes et les communistes refusent de s'allier avec le PS au premier tour des régionales de décembre, c'est d'abord à cause de la politique menée à Paris. «A persister, par aveuglement ou pour d'improbables calculs, dans des politiques qui ne marchent pas – comme le confirment encore ce mois-ci les chiffres du

chômage –, le gouvernement crée les motifs des prochaines défaites», soulignent-ils. «Ces menaces, poursuivent-ils, ne suffisent pas à rassembler. L'urgence reste à coup sûr de réduire les motifs de doute, de déception et de désaffection. C'est cette déception qui depuis 2014, conduit à chaque élection le PS à la défaite et parfois localement à la disparition.»

Lilian Alemagna



II) Des documents suisses laissent Patrick Balkany sans voix

Par Fabrice Arfi et Mathilde Mathieu

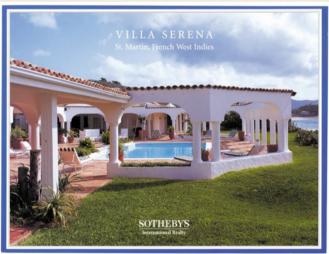
Pour la première fois dans l'enquête judiciaire qui le vise, Patrick Balkany apparaît comme bénéficiaire direct d'une société off-shore et d'un compte caché au Liechtenstein. À la clé : des millions de dollars. Face au juge, le député et maire de Levallois-Perret a invoqué le « droit au silence ». Sans rire.

A la manière des dealers de The Wire, Patrick Balkany s'est cru dans une série américaine, le 7 juillet 2015, devant le juge Van Ruymbeke. « J'exerce mon droit au silence », s'est ainsi contenté de répondre au magistrat anti-corruption le maire et député LR (ex-UMP) de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Débutée à 14h30, l'audition s'est terminée quelques minutes plus tard. Il faut dire que les dernières découvertes judiciaires dans l'affaire des comptes et villas cachés des époux Balkany condamnent désormais l'ami de toujours de Nicolas Sarkozy à deux

options: l'aveu ou le silence. Il a choisi le silence.

Du patrimoine caché des Balkany, on connaissait jusqu'ici la villa Pamplemousse à Saint-Martin (détenue secrètement par Isabelle et saisie depuis) et on présumait un riad à Marrakech (détenu par un homme de paille, son ancien directeur de cabinet). Selon de nouveaux documents livrés ces dernières semaines à la justice française par les autorités suisses, Patrick Balkany apparaît cette fois à titre personnel comme le bénéficiaire économique d'une société off-shore, propriétaire entre 1989 et 2002 d'une première villa des époux de Levallois sur l'île antillaise de Saint-Martin.

Patrick Balkany était aussi, d'après les mêmes sources, l'ayant droit du compte caché au Liechtenstein à la banque LGT de cette société, destinataire en août 2002 d'un virement de plus de 2 millions de dollars après la vente de la villa, baptisée « Serena ». C'est la première fois que, dans l'enquête judiciaire qui lui vaut déjà une mise en examen pour corruption et blanchiment de fraude fiscale, le nom de Patrick Balkany surgit aussi nettement comme bénéficiaire direct d'avoirs non déclarés – et non des moindres.



La villa Serena, nouvelle propriété cachée des Balkany... © Kristof. S (pour

Le maire de Levallois s'était donné, de fait, beaucoup de mal pour dissimuler la villa Serena, ainsi que les sociétés et comptes bancaires qui lui étaient rattachés. Comme pour le riad de Marrakech ou la villa Pamplemousse, les Balkany se sont fait passer pendant des années aux yeux des autorités fiscales françaises pour de simples locataires. En réalité, c'est un montage raffiné passant par le Liechtenstein et la Suisse qui a permis à Patrick Balkany de jouer aux poupées russes avec la villa Serena.

La villa a été acquise le 8 avril 1989 (pour 1,3

million de francs de l'époque) par la société Belec Etabl., une off-shore domiciliée à Mauren (4 000 habitants), au Liechtenstein. Officiellement, Patrick Balkany n'apparaît nulle part. Ce type de société, appelée Anstalt au pays des brumes de Vaduz, sert précisément à cela : cacher les véritables ayants droit.

Mais, plus coquet, Balkany avait aussi pris soin d'interposer entre lui, la villa et la coquille du Liechtenstein une société fiduciaire suisse, Atlas Finanz Services, domiciliée, elle, dans le très secret canton de Zoug. C'était à elle que revenait la gestion de tout ce bazar. Et ce sont ses archives qui ont permis aux juges français, avec le concours des autorités helvètes, de percer les mystères de la villa Serena, comme le montre cet extrait de document :



© DR

Même le passeport de Patrick Balkany a été retrouvé dans les papiers constitutifs des sociétés off-shore...

La villa Serena a finalement été vendue par les Balkany à l'été 2002 au musicien américain Alen Menken, connu pour avoir composé les musiques de nombreux succès de Walt Disney (Aladdin, La Petite Sirène, La Belle et la Bête, Pocahontas, Le Bossu de Notre-Dame...). D'après l'acte notarié de la vente, dont Mediapart a pu prendre connaissance, la villa Serena était répartie sur deux lots (bâtiments + terrains + piscine) s'étendant sur un hectare dans la péninsule des Terres Basses. Une dizaine de pièces richement décorées composaient la villa. L'inventaire du mobilier au moment de la vente faisait par exemple état de draps de soie pour chaque chambre et de tableaux de Carrés Hermès dans certaines pièces.

Interrogée sur la villa Serena par le juge Van

Ruymbeke en juillet 2014, Isabelle Balkany avait donné, la main sur le cœur, des réponses que les dernières découvertes judiciaires font voler en éclats. Deux questions, deux réponses, deux mensonges.

- « Connaissez-vous cette villa ? », avait demandé le magistrat.
- « Non », avait répondu Isabelle Balkany, par ailleurs première adjointe de la mairie de Levallois.
- « Êtes-vous ou votre mari le bénéficiaire économique de cette société au Liechtenstein ? », avait insisté le juge.
- « Non ».

Sollicité, l'avocat de Patrick Balkany n'a pas souhaité nous répondre.

mediapart.fr

III) David Cormand : « Il y a ceux qui veulent être servis et les autres »

Propos recueillis par Bruno Rieth

Le numéro 2 d'EELV assiste, impuissant, à l'hémorragie des élus de son parti. Il continue de défendre la stratégie d'autonomie par rapport au parti socialiste et il fustige ceux « qui souhaitent d'ores et déjà soutenir François Hollande, quel que soit son bilan à la fin de son mandat ».



François de Rugy et Jean-Vincent Placé qui ont claqué la porte de EELV et affichent leur soutien à François Hollande. Alain ROBERT/Apercu/SIPA

Marianne : Ou en êtes-vous dans la constitution des listes pour les élections régionales de décembre prochain ?

David Cormand: Pour l'instant, sur les 13 régions métropolitaines, nous sommes uniquement sur des listes indépendantes du Parti socialiste. Dans deux régions, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et PACA, ce sont des listes où nous sommes avec le Front de Gauche et dans deux autres régions, Rhône-Alpes-Auvergne et Nord-Pas-de-Calais-Picardie, nous partons avec des composantes du Front de Gauche. Il reste encore des dernières discussions, ici et là, mais a priori, nous devrions en rester là. Donc dans les autres régions, il y a des listes écologiques, indépendantes et citoyennes qui se présentent.

Donc le facteur commun de ces listes est de favoriser l'autonomie par rapport au Parti socialiste?

Ce n'est pas une nouveauté. En 2010, dans toutes les régions, il y avait des listes EELV indépendantes du PS. En 2004, il y avait un tiers des régions dans lesquelles nous étions en autonomes et deux tiers avec le PS. La fois d'après, alors que nous avions gouverné des régions avec les socialistes, il n'y avait que des listes indépendantes. Nous poursuivons la stratégie lancée en 2010. Ce n'est donc ni un scoop ni une surprise...

Vos anciens amis mettent pourtant en avant des divergences stratégiques pour justifier leur départ d'EELV...

Ce sont des prétextes. D'ailleurs la plupart des personnes qui sont parties étaient eux-mêmes candidats sur des listes indépendantes du PS en 2010... Je pense que la vraie raison est la préparation de 2017. Ces personnes souhaitent d'ores et déjà, quel que soit le bilan de la fin du mandat de François Hollande, le soutenir...

Ce dimanche, le Parisien publiait un sondage Odoxa qui créditait les listes EELV de 3 % des intentions de vote. Quelle analyse vous inspire ce chiffre ?

J'ai une règle d'or qui est de ne jamais croire les sondages... sauf quand ils sont très bons! Plus sérieusement, c'est un sondage national sur un scrutin régional: on passe totalement à côté de la territorialité du scrutin d'autant que jusqu'à présent, il n'y a aucun sondage en région qui met

EELV en-dessous de 7 %... Donc je ne vois pas comment Odoxa arrive à un tel résultat. Après, il ne faut pas non plus être dans le déni. La mise en scène des départs que nous avons subis altère sérieusement l'image d'EELV, c'est certain. Ce n'est pas très glorieux pour ceux qui partent mais ceux qui restent en subissent aussi les effets collatéraux. A quelques mois de la COP 21, le bruit de fond qui apparaît est que « les écologistes s'engueulent encore... » De ce point de vue, l'opération est très bien menée et à ce stade, nous en sommes victimes. Après, je ne suis pas sûr que cet effet va perdurer jusqu'au mois de décembre.

Ces départs, selon vous, sont-ils un affaiblissement de EELV qui perd ainsi une partie de ses sensibilités ou bien une chance de clarifier une bonne fois pour toutes les divergences idéologiques de ses membres ?

Les deux à la fois. Personnellement, j'ai toujours plaidé pour le rassemblement des écologistes. Mais comme l'ensemble des partis politiques, nous vivons un moment de décomposition des champs politiques traditionnels. Cela peut-être une opportunité pour l'écologie, qui s'est toujours situé en dehors de la fracture gauche/droite, de clarifier ce qu'est l'écologie du 21ème siècle par rapport aux vieilles idéologies quelles soient de droite ou de gauche. Mais la malédiction de la Vème république qui organise tout autour de la présidentielle fait qu'un certain nombre de nos amis ont refusé de tenter ce pari et ont préféré se réfugier derrière les vieux clivages et le grand frère socialiste. Donc, c'est un affaiblissement évidemment, à chaque fois qu'il y a des écologistes qui quittent le principal parti de l'écologie, ce n'est pas un bon signe. Mais c'est aussi une forme de clarification -même si je n'aime pas vraiment ce mot-, sur les ambitions des uns et des autres. Certains veulent être servis par un autre parti plus puissant qu'eux et d'autres, à EELV, souhaitent porter un projet écologique même durant un moment politique difficile.

Vous évoquez la nécessité d'une recomposition politique. Mais la tribune publiée dans Libération par quatre parlementaires pour créer un nouveau groupe et cette stratégie que vous développez à EELV depuis les départementales de rapprochement avec les forces de l'autre gauche opèrent-elles du même constat ?

Je pense que ce sont deux choses qui n'ont rien à voir. D'un côté, il y a la volonté de construire une offre politique qui sera directement proposée aux

électrices et aux électeurs, à l'échelon régional. Dans certaines régions, les écologistes voulaient le faire, dans d'autres, ça n'a pas été possible mais le point commun est de dire que, dans ce moment politique si particulier, il y a besoin de porter un vrai projet, à la fois d'alternance pour les régions et alternatif sur le plan politique au moment où il faut inventer de nouvelle solutions. Mais ça, c'est une chose qui se fait avec les citoyens et qui sera proposée directement aux suffrages. Pour ce qui est de l'appel des quatre parlementaires pour constituer un nouveau groupe politique à l'Assemblée nationale, cela ressemble plutôt à un montage institutionnel d'autant qu'il n'est pas validé par les citoyens dans leurs votes. favorable Je ne suis pas à ce genre d'arrangements entre amis. Je souhaite, et je pense que c'est ce qu'il va se passer, qu'un groupe écologiste, même si il y a eu des divergences ces derniers temps, subsiste à l'Assemblée comme au Sénat. Je pense que les recompositions, si elles doivent se faire, ne se font pas par le haut mais par le bas, à l'occasion d'élections où les citoyens votent directement.

Auriez-vous voulu qu'il y ait plus de listes de « rassemblement citoyens » composées des autres forces de gauche ? Notamment en Ilede-France par exemple...

Non. Je fais confiance à l'ensemble des équipes locales, des camarades écologistes dans toutes les régions, pour choisir la stratégie qui est la mieux adaptée aux thématiques locales et aux liens qui sont déjà noués ou pas avec d'éventuels partenaires. Ce serait la pire des choses que de vouloir plaquer régionalement des stratégies nationales dictées de Paris. Le moment des élections régionales, surtout pour les écologistes, n'est pas un moment jacobin mais à l'inverse, un moment où l'on donne toute sa place aux citoyens dans les régions. EELV étant en plus un parti très régionaliste, ce serait un paradoxe énorme de vouloir imposer une stratégie nationale. Les militants dans les régions ont fait ce qu'ils avaient à faire. Et dans ce cadre là, je les soutiens entièrement.



IV) François Hollande peut-il encore réussir à relancer l'économie française?

Par Fabien Piliu



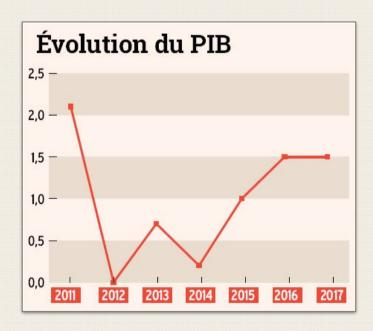
Depuis son élection à la tête de l'État, l'économie française est en panne. (Crédits : © Regis Duvignau / Reuters)

« Le changement c'est maintenant ! » Que reste-t-il de la promesse de 2012 ? Si le jugement des Français à l'égard de François Hollande reste sévère, à vingt mois de la prochaine élection présidentielle du printemps 2017, la cote du président de la République semble s'être stabilisée, à un étiage bas. Aujourd'hui, Hollande peut-il relancer l'économie française ?

Depuis 2012, le chef de l'État attend désespérément le retour de la croissance. La reprise interviendra-t-elle avant la fin du quinquennat ? C'est son voeu le plus cher, car, sans croissance, toute baisse du nombre de demandeurs d'emploi est exclue. Sachant que la baisse du chômage conditionne son avenir politique - du moins en 2017 - François Hollande a le regard vissé sur les prévisions de croissance réalisées par l'Insee.

Pour l'instant, ses espoirs ont été déçus. Très largement. Depuis son élection à la tête de l'État, l'économie française est en panne. Après avoir promis, comme la plupart de ses concurrents, que sa politique économique rendrait automatique le retour de la croissance lors de la campagne électorale, le président de la République a dû se rendre à l'évidence : les effets de la crise de 2008-2009, qui fut la plus grave subie par la France depuis la fin de la seconde guerre mondiale, n'étaient pas effacés en 2012. Ils ne le sont toujours pas d'ailleurs, en témoigne le niveau toujours très élevé des défaillances d'entreprises. Selon la Banque de France, 63.200 entreprises étaient en difficulté fin juin et sur les douze derniers mois cumulés. C'est-à-dire qu'elles étaient soit en redressement judiciaire, soit en liquidation judiciaire, soit en procédure de sauvegarde. Si le rythme des défaillances se poursuit, le record observé en 2014 pourrait être battu. L'année dernière, la Banque de France avait recensé 63.400 défaillances d'entreprises.

Cette erreur de diagnostic, qui a considérablement nui à la crédibilité de la stratégie économique de l'exécutif, les Français ne l'ont pas vraiment pardonnée. Ce n'est peut-être pas le plus grave. Admise un an après son élection, cette évaluation erronée de l'état de santé de la France a conduit le gouvernement à faire des erreurs importantes de politique économique. La plus grave fut probablement d'avoir augmenté de plus de 31 milliards d'euros le montant des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises dès la première année du quinquennat. Les effets sur un tissu de PME exsangues après la crise ont été d'autant plus dévastateurs que les entreprises étaient alors confrontées à un ralentissement très net de la conjoncture nationale. La France ne 120.000 comptant que entreprises internationalisées, trois fois moins l'Allemagne, il était exclu que l'exportation soit une planche de salut.



Aucune prise sur les facteurs exogènes

Résultat, après avoir stagné en 2012, le PIB n'a augmenté que de 0,7 % en 2013 puis de 0,2 % en 2014. À moins d'une mauvaise surprise, le 1 % de croissance visé par le gouvernement devrait être atteint, ce qui permet au gouvernement d'estimer qu'une reprise est en cours. En revanche, compte tenu des incertitudes pesant sur l'économie mondiale, les prévisions de croissance formulées pour 2016 et 2 017 pourraient paraître optimistes.

Certes, le ministère des Finances a révisé à la baisse ses objectifs et ne table plus que sur une hausse du PIB de 1,5 % en 2016 et en 2017, après avoir initialement visé des progressions de 1,7 % et de 1,9 %. Mais après la panne de croissance observée au deuxième trimestre, la reprise semble fragile car elle ne repose que sur des facteurs exogènes sur lesquels, par définition, le gouvernement n'a aucune prise.

C'est d'ailleurs cette « dépendance » à ces éléments conjoncturels qui est probablement la François Hollande grave. gouvernement n'ont pas réussi à modifier le modèle de croissance tricolore. Essentiellement alimentée par la baisse des prix de l'énergie, entamée au début du second semestre 2014, la consommation des ménages est le seul moteur encore un peu vaillant de la croissance. Selon les calculs de COE-Rexecode, la chute des cours du brut allégerait de 16 milliards d'euros la facture des importations énergétiques, ce qui représente 0,5 point d'inflation en moins pour les ménages et près de 8 milliards de marges pour les entreprises sur l'année 2015.

Malgré un accès facile au crédit, que permet la politique monétaire volontariste de la Banque centrale européenne, et le dispositif suramortissement lancé en avril, la reprise de poussive. l'investissement est très notamment le cas dans l'industrie manufacturière, contrainte par la quasi-atonie de la demande. Quant au commerce extérieur, on l'a vu, la faiblesse des forces en présence empêche le made in France de décoller enfin. Le déficit commercial devrait se maintenir à des sommets et avoisiner les 60 milliards d'euros cette année en dépit de la dépréciation de l'euro face au dollar qui augmente la compétitivité-prix du made in France hors de la zone euro. Faut-il rappeler que la balance commerciale de la France n'a pas été excédentaire depuis... 2003 ?

Dans ce contexte incertain, il ne faudrait pas que les prix des matières premières, et notamment du pétrole brut, remontent, que l'euro s'apprécie face au dollar ou que les taux d'intérêt décollent. Si tel était le cas, les espoirs d'une reprise seraient douchés. L'hypothèse croissance de gouvernement fixée à 1,5% serait alors menacée et le retournement de la courbe du chômage, prévu en 2016, resterait dans les limbes. Certains économistes ont d'ores et déjà remis en cause la prévision du gouvernement. Ainsi, chez Moody's, c'est une progression de 1,2% du PIB qui est attendue en 2016.

L'auteur



Fabien Piliu @fpiliu

latribune.fr

V) Migrants : ils se convertissent au christianisme après leur arrivée en Europe

Renier l'islam, c'est renier une partie de leur histoire, mais ces réfugiés semblent décidés à changer de religion pour s'intégrer en Allemagne.

http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-ils-se-convertissent-au-christianisme-apres-leur-arrivee-en-europe_I104001.html

Dans son église de la Sainte-Trinité, à Berlin, le pasteur Martens ne sait plus trop où donner de la tête. Il doit pousser les murs, aménager les locaux pour accueillir tous ces réfugiés. Ici, un groupe apprend l'allemand, mais la plupart des membres de l'assistance vient d'abord pour apprendre la religion chrétienne.

Avoir de meilleures chances d'obtenir l'asile

On trouve ici une majorité d'Iraniens, des Afghans, quelques Syriens. Ils étaient musulmans, ils suivent désormais une formation sur la Bible, les fondamentaux du christianisme. Certains ne veulent pas apparaître à l'image. Dans leur pays la conversion peut être punie de mort et leur famille menacée. Renier l'islam, c'est renier une partie de leur histoire. Une démarche que beaucoup ont entamée avant même d'arriver en Allemagne.

En se convertissant, ces réfugiés pensent-ils avoir de meilleures chances d'obtenir l'asile ? Le pasteur sait qu'il y a peu de chance qu'un chrétien converti soit renvoyé dans un pays où il risque la mort. Le baptême peut donc aider à obtenir l'asile, même si cela ne suffit pas. Mais les refus de

baptême sont rares, à peine un sur dix selon le pasteur, qui dit vérifier que les conversions sont sincère.

(France 2)-Francetv info

Emmanuel Macron visite Silver Innov à Ivrysur-Seine



Dernière minute : visite annulée. Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, se rendra à Ivrysur-Seine avec Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat aux personnes âgées, ce mardi 29 septembre à l'occasion d'une réunion avec les acteurs de la filière Silver économie.

Cette réunion se tiendra à Silver Innov, la plateforme immobilière inaugurée fin 2014, qui accueille des startups dédiées à cette filière. A cette occasion, Gilles Schnepp, vice-président du CSF (Comité stratégique de filière) Silver économie, présentera notamment un premier bilan des actions entreprises depuis la signature du contrat en 2013.

94.citoyens.com

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Affaire des sondages: le système Sarkozy cerné par les juges

Par Mathilde Mathieu

Depuis mardi matin, Pierre Giacometti, l'ancien conseiller en communication de Nicolas Sarkozy, est interrogé par le juge chargé de « l'affaire des sondages ». Mediapart décortique par le menu comment l'Élysée a pu lâcher 7,5 millions d'euros de fonds publics en cinq ans, notamment au profit de Patrick Buisson. Sur les PV auxquels nous avons eu accès, Claude Guéant et Emmanuelle Mignon se renvoient la responsabilité.

Ce soir d'octobre 2009, en direct sur France 2, Jean Sarkozy renonce à briguer la présidence de l'EPAD, l'établissement public du quartier de La Défense. Trop de polémiques. Quand David Pujadas lui demande s'il bat en retraite sur les conseils de Nicolas Sarkozy, le jeune homme de 23 ans esquive : « Est-ce que j'en ai parlé au président ? Non. Est-ce que j'en ai parlé avec mon père ? Oui. » À l'entendre, il aurait « pris seul » sa décision finale.



Nicolas et Jean Sarkozy © Reuters

En réalité, grâce aux investigations menées dans « l'affaire des sondages », on apprend aujourd'hui que la présidence de la République venait de commander un sondage aux résultats implacables : 61 % des personnes jugeaient que la candidature de Jean Sarkozy n'était « pas légitime », 67 % qu'elle reflétait « les liens qui unissent son père aux milieux d'affaires ». Cette étude confidentielle, qui n'intéressait en rien l'État français, a pourtant été payée sur fonds publics. Le mélange des genres et des tiroirs-caisses ne

s'est pas arrêté là : le « fiston » avait en fait préparé sa prestation au journal de 20 heures avec l'aide de Pierre Giacometti, conseiller en communication de la Présidence, par ailleurs convoqué ce mardi 29 septembre dans le bureau du juge en vue d'une mise en examen.

Il ne s'agit là que d'un échantillon. Depuis trois ans, les policiers de la Brigade de répression de la délinquance économique (BRDE), chargés de cette enquête avec le juge d'instruction Serge Tournaire, ont épluché une masse d'archives colossale. Accro, la présidence Sarkozy s'achetait en effet 2 600 euros de sondages par jour en moyenne, plus 1 500 euros pour les analyses de Patrick Buisson et du cabinet GiacomettiPeron, soit 7,5 millions d'euros hors taxes déboursés entre 2007 et 2012 pour « sniffer » l'opinion. Nicolas Sarkozy recevait même certains « scores » sur « son portable », a confié le publicitaire Jean-Michel Goudard sur procès-verbal. « Pour prendre des décisions », on a « besoin de savoir si ça passe ou si ça casse », s'est benoîtement justifié Claude Guéant.

Alors évidemment, l'instruction ne porte pas sur une méthode de gouvernement, mais bien sur d'éventuelles irrégularités dans les marchés que l'Élysée a passés avec ses fournisseurs de sondages et de conseils, recrutés sans la moindre mise en concurrence, à rebours du droit des marchés publics. Lorsqu'ils ont défilé cet été en garde à vue, les membres de l'ex-garde rapprochée de Nicolas Sarkozy, de Claude Guéant à Emmanuelle Mignon, se sont tous renvoyé la balle. Qui a donc rédigé les contrats de Patrick Buisson et Pierre Giacometti? Fixé leurs émoluments? Maintenu l'Élysée hors la loi après les remontrances de la Cour des comptes en 2009? Le « Château » a-t-il été abusé?

Alors que l'instruction prend ces jours-ci un tour décisif, Mediapart a épluché toutes les pièces du dossier (en même temps que Le Monde et Le Canard enchaîné, et après Le Nouvel Observateur). Revue d'un champ de bataille surplombé par l'ancien chef de l'État, protégé par son immunité pénale.

Les marges « indues » de Patrick Buisson

Spécialiste de l'opinion, Patrick Buisson n'a pas senti celle de la justice évoluer. Convoqué le 29 juillet dernier pour son premier interrogatoire, une surprise de taille l'attendait dans le bureau du juge. Alors qu'il est suspecté depuis trois ans d'un « recel de favoritisme » (pour avoir bénéficié de contrats passés sans appel d'offres), il s'est vu soudain reprocher, en prime, le délit de « détournement de fonds publics par un particulier », plus lourd et puni de sept ans de prison. En clair : non seulement Patrick Buisson aurait été chouchouté par l'Élysée, mais il l'aurait arnaqué.

Le procureur national financier a signé un réquisitoire supplétif en ce sens in extremis, le matin même de sa convocation, pour tenir compte des conclusions des policiers bouclées fin juillet. « J'ai pris connaissance d'accusations que j'ignorais, a fait valoir Patrick Buisson devant le juge Tournaire, refusant de s'exprimer. Je souhaite être entendu ultérieurement. » C'est son droit, pour recaler sa défense, mais son silence n'y change rien : le voilà mis en examen pour avoir « détourné environ 1 428 718 euros de fonds publics » entre 2007 et 2009, « en revendant à la présidence (...) des études d'opinion commandées à divers instituts de sondages en appliquant une marge moyenne indue de 65,75 Financièrement, en cas de condamnation, il ne risque plus seulement une amende mais aussi « la confiscation des sommes (...) irrégulièrement reçues », prévoit le code pénal. Soit 1,5 million.

Pour saisir toute la sophistication du « système Buisson », il faut revenir à juin 2007. Quinze jours après la passation de pouvoirs entre Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, une convention est signée de gré à gré, au débotté, entre la présidence et Publifact, la petite société dirigée par ce spécialiste de l'opinion, ancien du journal Minute, très courtisé depuis qu'il a prédit en 2005 la victoire du "non" au référendum. Le nouveau chef de l'État dispose déjà de communicants et d'un conseiller « sondages », tous salariés de l'Élysée. À l'extérieur, il veut en plus Patrick Buisson.



Patrick Buisson et Emmanuelle Mignon pendant la campagne de 2012 © Reuters

Le contrat bricolé sur une feuille A4, paraphé par la directrice de cabinet Emmanuelle Mignon, est à double détente : d'une part, il prévoit une mission de conseil rémunérée 10 000 euros par mois (analyse de tous les sondages fournis au « Château », aide à la rédaction de questionnaires, etc.), d'autre part « l'exécution de sondages » euxmêmes, que Patrick Buisson est autorisé à soustraiter « auprès d'instituts spécialisés de son choix » (souvent OpinionWay). Aucune grille tarifaire, ni plafond n'est indiqué. Il se retrouve là avec une sorte de droit de tirage illimité sur le budget du « Château » — qui pourtant achète déjà des études en direct aux instituts, et à la pelle (voir le détail ici).

Dans la bouche des policiers de la BRDE, c'est un deal « léonin ». Dans leur synthèse du 30 juillet, ils montrent non seulement que l'Élysée, soumis au code des marchés publics comme n'importe quelle administration, aurait dû respecter des « règles de publicité et de mise en concurrence » avant de signer. Mais ils étrillent surtout le business d'intermédiaire que Patrick Buisson a développé grâce au second volet du contrat, ultra lucratif.

Entre mars et mai 2008, par exemple, dix « baromètres des déplacements du président » acquis pour 3 000 euros pièce ont été refourgués 6 000 euros au « Château », puis 8 000 euros chacun. Sur l'ensemble de ses reventes, « Patrick Buisson a appliqué une marge moyenne de 65,75 % », estiment les enquêteurs, « gagnant ainsi 1 428 728 euros hors taxes de marge brute en deux ans ». « Sachant [qu'il] n'a ni charges salariales, ni charges immobilières (...), sa marge brute équivaut donc grosso modo à sa marge nette. »

Bizarrement, les instituts « n'étaient pas informés de la revente (...) à la présidence de la République », relève la BRDE. Mieux : « Seul l'institut (...) réalisait le questionnaire » après « un échange informel » avec Patrick Buisson, dont la plusvalue dans l'élaboration du sondage apparaît donc au ras des pâquerettes. De toute façon, le conseiller de Nicolas Sarkozy, qui empochait déjà son forfait de 10 000 euros par mois pour ses savants conseils, n'avait pas à les facturer deux fois, selon les policiers.

En plus, « dans un certain nombre de cas », « Patrick Buisson vendait à la présidence de la République (...) des sondages commandés par des [médias] et destinés à être publiés ». Exemple ? Une enquête de décembre 2007 sur la liaison avec Carla Bruni parue dans Le Journal du dimanche, pour laquelle l'Ifop aurait touché 2 000 euros, a

été facturée 4 186 euros par Patrick Buisson à l'équipe Sarkozy. Sa défense est connue : s'il facturait l'Élysée, c'est qu'il acquérait, lui, des « tris » plus détaillés permettant de zoomer sur des classes d'âge, des classes sociales, etc. En réalité, seulement dans certains cas.



A Petra, les débuts de Carla Bruni et Nicolas Sarkozy © Reuters

Au fil de leurs auditions, les policiers ont déniché un ancien conseiller de Nicolas Sarkozy tout aussi éberlué qu'eux. « J'étais contre le fait que Publifact puisse elle-même commander et revendre les sondages à la présidence », a balancé en juin dernier le publicitaire Jean-Michel Goudard, inventeur du slogan « La France forte », alors bénévole au « Château ». Son réveil paraît toutefois un peu tardif. En 2009, quand l'Élysée a revu ses relations avec Patrick Buisson à la suite du blâme de la Cour des comptes, c'est en effet Jean-Michel Goudard qui a paraphé les nouveaux contrats, ceux qui ont permis de perpétuer le système plusieurs mois durant via une autre société de Patrick Buisson, Publiopinion. « Je n'ai jamais signé une telle cochonnerie », a contesté Jean-Michel Goudard en garde à vue. Le document sous le nez, il s'est ravisé : « Si j'ai signé un truc pareil sans l'avoir lu, j'en suis honteux... »

Curieux de voir où s'envolait l'argent, les policiers ont enfin épluché les comptes de Publifact et Publiopinion et déterré, à côté de dividendes confortables versés à Patrick Buisson et son fils, plus de 150 000 euros de dépenses sans lien avec l'objet des sociétés : billets de train vers Les Sables-d'Olonne (lieu de sa résidence secondaire), courses au Monoprix en bas de chez lui, achats de biens plus ou moins culturels (« Cahiers des amis de Robert Brasillach », « Macarons, un livre de 40 recettes » ou « Le Diable au corps » en DVD). Une liste qui ravira tous les contribuables français. L'ancien manitou de Nicolas Sarkozy,

répudié depuis que la presse a révélé en 2014 qu'il enregistrait tout le monde en douce, toujours directeur d'une filiale du groupe TF1 (la chaîne Histoire), a donc écopé d'une mise en examen

Histoire), a donc écopé d'une mise en e additionnelle pour « abus de bien social ».

« Ce ne sera pas la première fois qu'une enquête à charge débouchera sur un flop, tonne son avocat, Me William Goldnadel, sollicité par Mediapart. Tout ce que j'ai vu dans ce dossier me paraît totalement folklorique. » Son client s'en expliquera pour la toute première fois le 13 octobre, dans le bureau du juge.

La razzia de Pierre Giacometti

Ce « spin doctor », invité du Fouquet's pour la victoire de Nicolas Sarkozy, cofondateur quelques mois plus tard du cabinet GiacomettiPeron, n'a qu'une obsession depuis le début de l'affaire : éviter d'être associé à Patrick Buisson. Mais ce conseiller en stratégie et communication de Nicolas Sarkozy, en place de mars 2008 à 2012, se retrouve lui aussi mis en examen pour « recel de favoritisme », faute d'appel d'offres lors de la signature du contrat.

Grâce à un forfait initial de 55 000 euros par mois, le cabinet qu'il préside a siphonné « 2 147 170 euros hors taxes » de fonds élyséens, calculent les policiers. Sans compter le « grand chelem » effectué sur le reste de l'exécutif : environ trois millions d'euros de chiffre d'affaires ont été réalisés avec Matignon et toute une série de ministères entre 2008 et 2012, de Xavier Bertrand à Laurent Wauquiez, en passant par Brice Hortefeux ou Rachida Dati – des contrats visés pour certains par une information judiciaire parallèle. Dès 2009, sa petite entreprise (qui bûchait aussi pour la SNCF, Suez ou GDF) a pu distribuer à ses associés 950 000 euros de dividendes.



Pierre Giacometti commente les municipales de 2008 sur France 2, le jour où E. Mignon signe son contrat pour l'Elysée © France 2

« Le contrat [avec l'Élysée] n'était pas, du strict point de vue de la rentabilité financière, le plus intéressant », ose Pierre Giacometti en garde à vue, les 29 et 30 juillet derniers, en rapportant qu'il avait initialement proposé un forfait 25 % plus cher. Mais pourquoi avoir négocié de gré à gré ?

« Je n'ai jamais connu [d'appel d'offres] depuis que je travaille pour la présidence en 1986, rappelle cet ancien dirigeant d'Ipsos aux policiers. J'ai face à moi la plus haute instance politique de la République, avec toutes les compétences requises issues de la haute administration (...). Je considère que ce sont à eux que revient la décision de la procédure adéquate. Enfin, on est dans une intervention tellement spécifique, tellement intuitu personae (...) que je ne me pose même pas la question. »

« [II] ne pouvait pas ignorer l'existence de règles précises s'appliquant à la commande publique », écrivent pourtant les enquêteurs dans leur synthèse du 30 juillet. À leur actif, ils ont mis la main sur une lettre à Nicolas Sarkozy datée de mai 2007, dans laquelle le communicant proposait ses services... « sous réserve de ton accord et du niveau de contraintes des règles administratives de la présidence ». Il pressentait donc bien l'existence de « règles ». Pourtant, même après le passage de la Cour des comptes en 2009, deux avenants seront encore signés sans le moindre appel d'offres.

« Aucun détournement de fonds publics, aucune prestation fictive ne nous sont reprochés, insiste son avocat, Me Patrick Maisonneuve. Pour nous, la seule problématique, c'est l'applicabilité du code des marchés publics à cette activité très spécifique de conseil en communication. Certains juristes la contestent. » Depuis août 2012 et la victoire de François Hollande, le cabinet n'affiche en tout cas plus aucun client politique. Pas même Nicolas Sarkozy. Pierre Giacometti, prudent, conserve bien une « relation personnelle et professionnelle » avec le boss des Républicains, mais « non contractualisée ».

Les jokers d'Emmanuelle Mignon

Pour y voir clair du côté des commanditaires, les policiers ont auditionné le 3 juin dernier, simultanément, six ex-salariés de l'Élysée répartis dans plusieurs pièces. Assez vite, la journée a

tourné façon Dix Petits Nègres, le roman d'Agatha Christie.

Au matin, c'est Emmanuelle Mignon qui démarre en plus mauvaise posture, la tête pensante de la campagne de 2007, qui a paraphé le contrat initial de Patrick Buisson en tant que directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy (jusqu'en juillet 2008). Mais cette énarque membre du conseil d'État, partie dans le privée en 2010 (chez le cinéaste Luc Besson), revenue pour la campagne en 2012 puis finalement reconvertie en avocate en 2015, refuse d'encaisser pour les autres. Et elle a des atouts dans la manche.



© DR

Sous le nez des policiers, son avocat dégaine une archive précieusement conservée (récemment citée par Le Monde): une carte de visite du secrétaire général Claude Guéant avec un petit mot de sa main, daté du 20 juin 2007, priant Emmanuelle Mignon de finaliser la convention avec Publifact. « Merci de mettre le contrat à la signature et de faire retour d'un exemplaire à Patrick Buisson », signé « CG ». Compromettant. En 2007, « j'exerçais la gestion des aspects financiers de la présidence sous l'autorité [de Claude Guéant] », rappelle l'ex-directrice de cabinet.

À l'époque, avant de s'exécuter, Emmanuelle Mignon a questionné le fonctionnaire responsable du service administratif de l'Élysée, Daniel Revel, comme le prouve la note manuscrite qu'elle montre aussi aux policiers : « Merci de me dire si cela pose un problème juridique (à moins que C. Guéant vous en ait déjà parlé). Merci. T-confidentiel. »



La Convention antait pu its
conclus for la Puinter de la
Prificier, lutet que par la
Prisient de la Répution Françaix.

Mais lette Tenerque pet de Carrection
prinent: au total, il i y a
accese publime (juniolique hotament).

des dern exerteire, ci joints su
retour, persont site mis à la
prignature d'u Chef de l'État.

Réponse de l'intéressé (déjà en place sous Jacques Chirac) : « Il n'y a aucun problème (juridique notamment). Les deux exemplaires ci-joints en retour peuvent être mis à la signature du chef de l'État. » Après réflexion, et « pour ne pas encombrer le bureau du président », Emmanuelle Mignon a endossé le contrat.

Informée que Claude Guéant, entendu au même moment dans la pièce d'à côté, se dédouane et la charge, Mignon s'agace : « Je regrette d'être obligée aujourd'hui de devoir donner des précisions sur mes relations avec Claude Guéant. »

- « Vous a-t-on demandé votre avis sur les clauses et/ou sur le prix facturé ? », s'enquièrent les policiers.
- « Non. »
- Ils insistent : « Si négociation il y a eu, elle n'a pu avoir lieu qu'entre Patrick Buisson et le secrétaire général et/ou le président de la République ? »
- « Exactement. »

Pas repus, les enquêteurs lui demandent comment elle a réagi, à l'époque, en découvrant le budget englouti au fil des mois par Patrick Buisson et ses factures à la chaîne (1,5 million d'euros de chiffre d'affaires pour la seule année 2008) ? Contestant tout « dérapage », Emmanuelle Mignon révèle soudain que la somme de 1,5 million d'euros avait été « pré-budgétée » pour ce contrat avec Publifact. C'est-à-dire ? « Comment aviez-vous

fixé ce montant ? », s'étranglent les policiers. « Je ne sais pas », « Je ne sais plus », concède l'exdirectrice de cabinet, gênée. « Et Patrick Buisson connaissait ce montant [à l'avance] ? », relancent les enquêteurs. « Il m'a dit plus tard qu'il l'avait fixé avec Claude Guéant... »



L'ancien secrétaire général de N. Sarkozy, puis ministre de l'intérieur de 2011 à 2012 © Reuters

En plus, Emmanuelle Mignon témoigne avoir su, dès mai 2007, que l'Élysée devait se soumettre comme toute administration au code des marchés publics. « Je me suis rendu compte à l'automne 2007, de manière fortuite, que contrairement à ce que je pensais, la présidence ne [l']appliquait pas », raconte-t-elle. Après avoir commandé une analyse à un conseiller d'État en février 2008 pour convaincre ses supérieurs d'évoluer, elle a créé une commission d'appel d'offres chargée de formaliser, pour la première fois à l'Élysée, une mise en concurrence des traiteurs, décorateurs, etc. Dès lors, pourquoi diable a-t-elle encore signé sans appel d'offres, en mars 2008, l'autre contrat litigieux du dossier, celui de GiacomettiPeron ? « J'avais la conviction que ce type de prestations [en communication] », par exception, échappait « à des mesures de publicité et de concurrence ». Et de jurer, sur question des policiers, qu'à l'ENA on n'étudie pas ce genre de sujets.

Les défausses de Claude Guéant

Quelques portes plus loin, celui qu'on surnommait le « vice-président », Claude Guéant, commence par livrer, s'agissant du contrat avec Publifact, une version qui a le mérite de la simplicité. « Le président a exprimé le souhait que Patrick Buisson travaille pour lui, assène l'ex-secrétaire général de l'Élysée. Ensuite Emmanuelle Mignon a mis en œuvre ce souhait. Ça rentrait dans ses attributions de signer le contrat. » Qui aurait opté pour un marché de gré à gré ? « Les signataires du contrat (...) ont pris la décision. »

L'inconvénient de ce récit, c'est qu'il bute sur la note rédigée de sa propre main, extirpée des limbes par Emmanuelle Mignon. Alors les policiers la lui apportent. Reconnaissant son écriture, Claude Guéant se fige. « J'imagine qu'à un moment de maturation des discussions, ce document est venu entre mes mains et je l'ai passé à la personne responsable. Je le répète, je n'ai pas négocié ce contrat. » Et d'improviser : « Dans l'administration, quand on transmet "pour signature", ça veut dire pour suite à donner avant signature... »

De toute façon, Claude Guéant, devenu lui aussi avocat, croit dur comme fer à une exception élyséenne en matière de marchés publics. « La présidence échappe au droit commun qui s'applique aux administrations de l'État, au même titre que les assemblées », plaide-t-il. Après lui avoir rappelé l'état des lois, les policiers persistent : « Existait-il un service juridique à l'Élysée? » « Je ne crois pas, balaie l'ancien « vice-président », en décochant un dernier coup de pied de l'âne. Je tiens à préciser qu'Emmanuelle Mignon est une juriste exceptionnelle... »

Quant au marché de GiacomettiPeron, « je ne l'ai jamais vu, je n'ai participé ni à sa préparation, ni à son contenu ». À quelques murs de là, Pierre Giacometti est pourtant en train de détailler le circuit emprunté par son contrat en 2008 : « Je transmets [à Claude Guéant] la proposition. (...) Nous en parlons au cours d'une réunion. Il accepte et valide cette proposition. » Ou encore : « [Emmanuelle Mignon] avait l'instruction de Claude Guéant, je pense, de signer. »

Mais ce débat semble ennuyer prodigieusement l'ancien bras droit de Nicolas Sarkozy, déjà bien encombré par sa mise en examen pour « faux » et « blanchiment de fraude fiscale en bande organisée » dans l'affaire dite « des tableaux », et par son renvoi devant le tribunal correctionnel pour une « complicité de détournement de fonds publics » remontant à 2002. Et puis au fond, Claude Guéant continue de penser que l'immunité du chef de l'État devrait lui bénéficier, par capillarité. « Mais je sais qu'il en a été jugé autrement. »

La ténacité d'Anticor

De fait, cette thèse d'une immunité présidentielle qui profiterait aux collaborateurs du chef de l'État et même aux « co-contractants » de l'Élysée a d'abord été opposée par le parquet de Paris aux démarches de l'association Anticor, bloquées trois ans durant. Mais à la fin 2012, une décision de la Cour de cassation a enfin permis aux plaintes de

prospérer, visant non seulement le délit de « favoritisme » mais aussi le « détournement de fonds publics », potentiellement lié aux sondages sur Carla Bruni, DSK, les municipales de 2008, etc. (voir notre enquête ici et là).

« Les deniers publics ne peuvent servir à alimenter le narcissisme du représentant de l'État (..), à servir les intérêts d'un parti politique (...), à définir une stratégie partisane en vue des prochaines élections présidentielles », soulignait l'avocat d'Anticor, Me Jérôme Karsenti. « Cela aurait dû être à l'UMP de payer », a d'ailleurs consenti le publicitaire Jean-Michel Goudard, sur procès-verbal.

Mais à lire leur synthèse, les enquêteurs semblent considérer cette piste trop fragile juridiquement, faute d'une frontière établie entre l'intérêt de l'État et celui de l'homme qui l'incarne. « La question du détournement de fonds publics [commis par des collaborateurs de Nicolas Sarkozy] reste donc ouverte », temporisent-ils. Un ex-conseiller n'a-t-il pas déclaré, au sujet de l'étude sur Jean Sarkozy, qu'elle s'expliquait par l'impérieuse nécessité, pour son père, de réussir « la réforme des lycées » ?

mediapart.fr

